

L'an deux mille vingt-trois, le 16 octobre 2023, le conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Christian PICARD, Maire.

Etaient présents :

Christian PICARD / Christophe RINGARD / Michel SAROT / Delphine LUPART / Stéphanie LAURENT / Christophe SERGENT / Philippe DELAPORTE / Gérard LEPERE / Romuald BOUTELEUX /

Etaient absents(es) : Jean-Luc SAUVAGE / Philippe POUPART / Mickaël JACQUART / Alexandre DEMONCHY/ Virginie VALLIENNE

Pouvoirs : Philippe POUPART donne pouvoir à Romuald BOUTELEUX, Mickaël JACQUART donne pouvoir à Christian PICARD, Virginie VALLIENNE donne pouvoir à Stéphanie LAURENT

Secrétaire de séance : LUPART Delphine

Ouverture de séance à 19H00

Une minute de silence a été respectée en hommage au professeur assassiné à Arras...

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du CM du 18 septembre 2023
- Délibération autorisant l' élu à recruter un agent contractuel sur un emploi permanent (rattaché à un contrat en application de l'article L.332-8-6° du CGFP)
- Etude de la proposition du bureau EVIA concernant l'Aménagement sécuritaire sur la Route Nationale et Chaussée Brunehaut - RD 1029
- Information sur : le dossier PLUI, le plan France ruralités
- ✓ Point sur les travaux terminés, en cours et à venir
- ✓ Point sur : le fleurissement de la commune, le site internet, l'avancement des audits de la salle polyvalente et le Noël des enfants et des aînés,
- Informations et Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 18 septembre 2023

Monsieur Le Maire signale qu'aucune remarque n'a été remonté au secrétariat de mairie. Qu'un seul point d'interrogation a été enlevé et complété par l'information « à droite en sortant de Mons vers Estrées »

Monsieur Le Maire demande qui est contre, qui s'abstient ?

Approbation à l'unanimité

Délibération 18-2023 autorisant l' élu à recruter un agent contractuel sur un emploi permanent (rattaché à un contrat en application de l'article L.332-8-6° du CGFPT)

Monsieur le Maire explique que, renseignements pris auprès du centre de gestion de la Somme, pour recruter un agent contractuel sur un emploi permanent, il faut délibérer afin d'autoriser l' élu à recruter en application de l'article L.332-8-6° du code général de la Fonction Publique.
L'emploi en question pourra alors être occupé par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise à l'unanimité l' élu à recruter un agent contractuel sur un emploi permanent.

Etude de la proposition du bureau EVIA concernant l'Aménagement sécuritaire sur la Route Nationale et Chaussée Brunehaut - RD 1029

Suite à la signature d'une convention avec EVIA en juillet 2023, la commune a reçu de leur part une proposition comprenant une notice descriptive avant-projet accompagnée de photographies proposant le futur emplacement des feux récompenses.

Une discussion s'engage sur cette proposition. Il a été acté que la position de certains feux sera modifiée. Les élus décident qu'une communication va être faite auprès des administrés.

Information sur le dossier PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

Monsieur Le Maire présente les différents dossiers reçus de la CCHS.

En l'absence de personnes extérieures au conseil, il dévoile également les plans mais insiste bien sur le fait que ces informations restent confidentielles et ne doivent en aucun cas être divulguées.

En effet, pour le moment, ce ne sont que des projets car les communes concernées par le PLUI disposent d'un temps pour faire remonter leurs remarques, leurs réclamations etc.

Monsieur Le Maire explique avoir déjà fait parvenir un courrier aux différents interlocuteurs de ce projet dans lequel il a argumenté sur le bassin d'emploi que représente le secteur et donc demander plus de zones constructibles.

Information sur le plan France ruralités

Une lecture est faite d'un courrier qui a été reçu par le préfet en date du 4 octobre concernant le plan France ruralités. La 1^{ère} ministre a annoncé le 15 juin dernier un renforcement du soutien de l'état aux territoires ruraux dans le cadre de ce nouveau plan. Celui-ci comporte 4 volets :

- ✚ Un plan « France ruralités solutions » de 32 mesures concrètes en faveur de la gestion communale.
- ✚ Une dotation de valorisation des aménités rurales (telles que l'eau, la biodiversité, l'alimentation, l'énergie, l'espace et les paysages...)
- ✚ Un renfort d'attractivité par la réforme des zones de revitalisation rurales (ZRR)
- ✚ Soutenir davantage les communes rurales de moins de 3500 habitants dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme de l'ANCT, baptisé « Villages d'Avenir »

Point sur les travaux terminés, en cours et à venir

Monsieur Le Maire explique qu'un devis a été demandé à un artisan pour :

- aménager la remorque de la commune afin qu'elle soit plus fonctionnelle,
- pour réhabiliter le crucifie de la croix poulet.

La haie à cet endroit sera prochainement enlevée afin d'être remplacée par une haie de charmille plus simple à entretenir, à tailler.

Un nouvel équipement a été acquis afin de nettoyer les trottoirs, les caniveaux, les parvis etc. Cette machine semble très efficace.

Un nouveau lieu de stockage a été nettoyé afin que la commune puisse entreposer des cailloux par exemple.

La serrure de la porte de l'école de 1996 a été changée car elle était hors service.

La porte de la salle polyvalente va être réparée et celle qui donne sur la terrasse également.

Le macadam des trottoirs sera fait certainement vendredi 20 octobre. Le rebouchage à l'entrée de la rue du Brasseur sera prochainement comblé.

Les plateformes pour accueillir les bennes à verre sont également programmées.

Une commission de travaux aura lieu le lundi 30 à 18h30 afin de préparer entre autres le budget 2024.

Un artisan a enfin été trouvé afin de traiter la charpente de la mairie ainsi que les bancs de l'église.

Point sur : fleurissement de la commune, le site internet, l'avancement des audits de la salle polyvalente et le Noël des enfants et des aînés,

Monsieur Le Maire donne la parole à la 2^{ème} adjointe.

Le fleurissement a été renouvelé et les bacs en béton aménagés. Prochainement, une zone fleurie verra le jour de chaque côté des marches du parvis de la mairie.

Le site internet de la commune devrait être de nouveau en service le mercredi 25 octobre au plus tard.

Une plainte d'un administré a été déposée auprès de la sous-préfecture qui a relayé à la gendarmerie de notre secteur concernant les nuisances de salle polyvalente. Nous avons donc eu la visite de la brigade à qui nous avons exposé notre dossier « salle polyvalente ». Le lieutenant a bien constaté que la mairie avait mis tout en œuvre pour étudier et réduire d'éventuelles nuisances sonores et qu'elle était régulièrement en contact avec l'ARS. Visiblement, « cette plainte » ne devrait donc pas aboutir.

Nous rappelons que ce dossier est toujours en cours d'étude et que des solutions adaptées seront trouvées afin que chacun y trouve son intérêt, les usagers et les riverains (cette salle est très souvent demandée, que ce soit par des particuliers ou par des entreprises).

Pour informations, 75 enfants ont passé leur commande auprès du père Noël.

Pour les enfants de 1 à 12 ans, un concours de dessin de Noël sur CD est organisé et le vote sera fait lors du Noël des enfants, le 9 décembre.

Pour les colis des aînés, plusieurs fournisseurs ont été contactés et le choix va se préciser puisque la distribution devrait être organisée dans la semaine du 18 au 22 décembre.

Informations diverses

Un couple d'administré a été reçu par Monsieur Le Maire afin de recueillir leur plainte : nuisances liées à l'entreprise PICVERT (nombreux détritrus sur le parking, camions qui stationnent moteurs en marche, bruits de chargement etc)

Lors d'une réunion de l'AFR, le président a annoncé sa démission prochaine et déclaré passer la main.

Une réunion du CCAS est organisée le mercredi 25 à 17h45.

Une réunion de bilan « mi-mandat » est prévue début novembre.

L'inauguration des blasons des communes d'Estrées et de Mons sera organisée le 11 novembre.

Le prochain conseil municipal est **prévu** le lundi 6 novembre.

Questions et informations diverses

M. SAROT : Est-ce que l'entreprise BONDUELLE a donné réponse concernant les peupliers plantés sur le terrain communal ? Réponse : un courrier doit être adressé.

Quand est prévu le rebouchage des trous dans la rue des Proies.

C. SERGENT : Les bacs à verre vont-ils être renouvelés ? Réponse : pour le moment, ils vont être stockés sur des plateformes en macadam.

M. DELAPORTE : L'entreprise de fauchage devait intervenir mais mes appels restent sans réponse.

G. LEPERE : Sur le trottoir au niveau du 66 route nationale, il y a un dépôt de grave bitume qui risque de provoquer des chutes ou de se tordre les pieds.

Au niveau du numéro 90 route nationale, le trottoir est vraiment très sale. La commune pourrait elle entretenir compte tenu de l'absence de longue date de cet administré ?

Au 103 route nationale, un tuyau s'évacuant de la maison ne semble pas être reliée à une évacuation depuis que les travaux de trottoirs ont été entrepris.

R. BOUTELEUX : principal retour sur la réunion Sisco de la semaine dernière : Aval pour la prolongation d'un an de tous les contrats (ATSEM et secrétaire).

J'ai appris que les AG d'Interesto ont eu lieu et les membres du SISCO, entre autres, n'ont pas été convié.

De toute façon, il faut savoir que leurs statuts ne sont pas à jour. Le maire de Villers-Carbonnel présent à la réunion du SISCO a demandé à faire un point sur la légalité de leur pratique...

Les dirigeants du restaurant souhaitent 2.5 € d'augmentation sur le tarif cantine (ce qui porterait le coût total à 8.5 €). Compte tenu de la non convocation des entreprises et du non-retour de leur AG, le SISCO conteste bien évidemment cette augmentation (pour information, actuellement 3.2 € sur 6 € restent à la charge des familles).

L'effectif des enfants est resté stable contrairement à celui des entreprises qui fréquentent le restaurant. Il est donc hors de question que la perte soit absorbée par les enfants fréquentant le restaurant.

Pour Ph. POUPART : Dans la rue de l'aérodrome, au niveau du parking du restaurant, le nid de poule s'agrandit et n'a pas été rebouché.

Une entreprise est intervenue concernant l'éclairage qui ne fonctionne pas. Apparemment, le problème ne serait toujours pas résolu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

The block contains several handwritten signatures in blue ink. On the left, a signature is partially obscured by a horizontal line, with the text 'P.O. Michail JACOUBOFF' written below it. To the right of this, there are several other distinct signatures, including one that appears to be 'Delo' and another that is 'Po Poupart'.